

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par lettre datée du 7 mars 2011, l'ANEBA a informé le maire de la Commune de Ouagadougou de son intention d'organiser une marche le vendredi 11 mars 2011, en vue de transmettre un message, en indiquant un itinéraire qui manifestement, comportait des risques élevés, en raison de la nature commerciale et administrative de la zone à traverser.

Le maire de la Commune de Ouagadougou tout en acceptant le principe de la marche, a proposé un itinéraire plus adéquat et un lieu de remise du message conformément aux prérogatives que lui confèrent les dispositions légales.

L'ANEBA accepta le lieu et l'autorité désignée pour la réception du message.

Mais contre toute attente, en lieu et place du message, les autorités et les forces de l'ordre reçurent une pluie de pierres et d'objets divers.

Les manifestants forcèrent le barrage de sécurité, entraînant la dispersion de la marche qui était censée se dérouler pacifiquement.

Du reste, pour prévenir ces dérives, les ministres en charge de l'enseignement supérieur et de la sécurité avaient reçu par deux fois des responsables de l'ANEBS en vue de réunir les conditions d'une marche pacifique.

Le gouvernement prend l'opinion publique à témoin que l'ANEBS, par cette marche marquée par des actes de vandalisme, ainsi que son intention d'organiser d'autres manifestations, fait planer de graves menaces sur la poursuite normale des activités académiques sur les campus malgré tous les efforts du gouvernement pour traiter dans la transparence et le respect de la règle de droit les tragiques événements de Koudougou.

Le gouvernement en appelle une fois de plus à la retenue et au sens de la responsabilité de tous.

Ouagadougou, le 11 mars 2011

Le Service d'Information

du Gouvernement



(SIG)